

Image not found or type unknown



Credit immobilier et incapacité temporaire

Par **caty36300**, le **28/02/2014 à 15:15**

bonjour, j'ai souscrit une assurance lors de mon prêt immobilier en 1997, j'ai eu un accident du travail le 27/04/2013 et depuis cette date je suis en arrêt avec une incapacité de travail temporaire, j'ai téléphoné début janvier à la société de crédit pour expliquer mon cas, on m'a répondu qu'il n'y avait aucun problème de prise en charge à part bien sûr les 3 premiers mois de carence. Mon dossier (avec attestation médicale, indemnités journalières) a été transmis à la société d'assurance qui me répond qu'il est trop tard pour le remboursement des mois qui suivent les mois de carence jusqu'à aujourd'hui. Mais que la prise en charge débutera quand il aura reçu ma demande (janvier) et pourtant l'échéance à été prélevée aujourd'hui sur mon compte. ont-ils le droit de ne pas me rembourser les échéances versées depuis juillet 2013. En vous remerciant